

Amiens, le 13 septembre 2016

Monsieur Ludovic LEGRY

Inspecteur d'Académie
Inspecteur Pédagogique Régional
Réfèrent académique ISN

à

Mesdames et Messieurs les enseignants habilités en
Informatique et Sciences du Numérique

S/c du chef d'établissement



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Inspecteurs
d'Académie
Inspecteurs
Pédagogiques
Régionaux

Secrétariat des I.A.-I.P.R.
Tél.
03 22 82 39 70
Fax.
03 22 82 37 54
Mél.
ce.ipr@ac-amiens.fr

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens
cedex 9

Horaires d'ouverture :
8h00 à 18h00,
du lundi au vendredi

Préambule commun à toutes les disciplines

La refondation de l'École de la République entre dans sa quatrième année. Cette rentrée 2016 voit la mise en œuvre de la réforme du collège pour laquelle les équipes se sont mobilisées au cours de l'année scolaire précédente. L'effort de formation consenti a permis d'amorcer la réflexion collective et collaborative qu'il conviendra de poursuivre. La mise en place de l'AP et des EPI constitue un enjeu important dans l'évolution des pratiques pédagogiques au service de la réussite des élèves. 2017 verra aussi la mise en œuvre du nouveau DNB, articulé autour du Socle Commun de Connaissances de Compétences et de Culture, visant à une évaluation positive validant le parcours de l'élève. Il renforce la cohérence entre les apprentissages du cycle 4 à l'écrit comme à l'oral. Au-delà de l'accompagnement que nous continuerons à vous apporter, de nombreuses ressources sont d'ores et déjà disponibles sur les sites Eduscol et académique pour mieux appréhender cette année.

Le travail que vous entreprenez continue à porter ses fruits. Les résultats de l'académie aux différents examens montrent à la fois la poursuite des progrès enregistrés précédemment et le resserrement des écarts départementaux. Cela se traduit aussi par une poursuite d'études supérieures des élèves picards toujours plus importante dont il faut se féliciter. Rappelons ici que la lutte contre l'illettrisme, l'innumérisme, la fracture numérique, le décrochage scolaire s'impose à chacun afin de réduire les inégalités au sein d'une École inclusive.

Cette rentrée se déroule dans un contexte particulier. Comme le rappelle la loi d'orientation, outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République en formant chaque élève pour qu'il devienne un citoyen éclairé, instruit, éduqué et autonome porteur de ces valeurs. Nous savons combien vous avez su vous mobiliser pour maintenir les conditions du vivre ensemble dans vos établissements et être des référents pour vos élèves.

Conduire le plus grand nombre d'élèves au plus haut niveau de qualification en incluant tous les enfants au-delà de leurs différences est l'un des enjeux et objectifs que la Nation nous assigne.

J'attire votre attention sur l'utilisation de votre messagerie académique. Celle-ci est fondamentale dans la communication des informations, notamment par le biais de la liste isn. Je vous prie d'en faire usage pour toute correspondance professionnelle.

Formations

Le plan académique de formations est consultable sur le site académique, dans l'espace PRO, formation des personnels, en sélectionnant l'onglet « plan académique de formation ».

La date limite pour les inscriptions est le 22 septembre.

Je remercie tous les personnels qui s'engagent dans l'ensemble de ces dispositifs et qui, par leur investissement et leur enthousiasme permettent d'enrichir notre réflexion et nos pratiques.

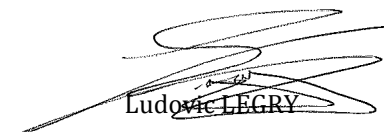
Actualités en informatique et sciences du numérique

1. Une campagne d'habilitation sera mise en œuvre cette année encore conformément au courrier envoyé dans les établissements.
2. Suite à inspection l'année scolaire passée, la liste des collègues nouvellement habilités s'enrichit cette année encore. Un courrier les informant leur sera prochainement transmis. Je vous invite tous à faire usage ensuite de la liste de diffusion et du forum pour partager.
3. Au collège le Socle commun invite les élèves à comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques [http://cache.media.education.gouv.fr/file/17/45/6/Socle commun de connaissances, de compétences et de culture 415456.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/17/45/6/Socle_commun_de_connaissances_de_compétences_et_de_culture_415456.pdf) L'algorithmique et la programmation seront ainsi pratiquées conformément aux programmes mis en œuvre en cycles 3 et 4.
4. L'enseignement d'exploration Informatique et Création Numérique (ICN) est désormais proposé en classes de seconde. Afin d'accompagner les collègues et d'harmoniser les pratiques, des visites seront menées cette année dans le cadre de ces enseignements.
5. Les arrêtés relatifs à un nouvel enseignement facultatif Informatique et Création Numérique (ICN), en cycle terminal des séries générales, sont parus au BOEN 29 du 21 juillet :
 - l'arrêté créant cet enseignement et précisant les horaires et les modalités : [MENE1617209A](#) ;
 - le programme officiel : [MENE1616734A](#).
6. Un groupe académique en charge du suivi des expérimentations poursuivra par ailleurs ses travaux dans l'objectif d'accompagner les évolutions à venir et de favoriser les liaisons dans l'usage du numérique de la maternelle à l'université et au sein de l'ensemble des disciplines.

Monsieur Laurent CHENO est l'Inspecteur Général en charge de l'Informatique et des Sciences du Numérique.

Référent académique en ISN je prolongerai mes réflexions au sein du collège des IPR pour travailler avec vos inspecteurs respectifs au développement des transversalités possibles autour du numérique.

Je sais pouvoir compter sur votre investissement pour la réussite de nos élèves et je vous en remercie par avance. Je reste donc tout naturellement à vos côtés pour vous accompagner à cet effet.


Ludovic LEGRY